

## BULLETIN OFFICIEL

DE LA

## BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80

Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

## SOMMAIRE

Convocations — La grève générale et le Congrès de Limoges. — Bourse du Travail de Paris.

**Partie Officielle.** — Rectification au procès-verbal du Comité général du 17 septembre — Comité général — Commission exécutive. — Commission du Bulletin. — Rapport.**Partie non Officielle.** — La fête des morts — Pour les verriers de Carmaux — Nos surtaxes. — Exposition ouvrière nationale de Rouen.

## CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 19 novembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 27 novembre et mardi 10 décembre, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 3 décembre.

**Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour la Réunion du Comité général de Mardi prochain 19 Novembre.**

## La Grève générale et le Congrès de Limoges

Loin de moi l'idée d'ouvrir une polémique avec notre ami Treich, secrétaire de la Commission d'organisation du Congrès de Limoges, mais néanmoins, je tiens à rectifier un passage de son article publié dans le dernier numéro de la *Fédération des Syndicats ouvriers de Limoges et du Centre*.

Adversaire du principe de la grève générale, et je ne saurais lui en faire le reproche, le camarade Treich critique la décision du Congrès qui a introduit la grève générale dans le sein de la *Confédération générale du Travail*, créée par le Congrès, et déplore que les grève-généralistes seuls étant venus au Congrès, conséquemment ils disposaient de la majorité.

A cela, je lui répondrai, ce qu'il sait déjà, j'en ai la conviction, que nombre de délégués, et j'étais de ceux-là, auraient préféré laisser le Comité de la grève générale autonome et en dehors de la Confédération

générale; mais ce que nous voulions, c'était qu'il eût sa représentation à ladite Confédération avec un ou trois délégués.

Mais qu'arriva-t-il?

Les adversaires de la grève générale, car il y en avait au Congrès, profitant de l'occasion qui leur était offerte, essayèrent d'enlever un vote contraire à celui qui avait eu lieu au Congrès de Nantes, qui, lui, avait décidé que la résolution étant acquise ne reviendrait pas dans les Congrès futurs. Malgré de nombreuses protestations, ils remirent la question de principe en avant et le citoyen Keufer, délégué de la Fédération du Livre, ayant déclaré qu'un Congrès ayant tout pouvoir pour défaire ce que le précédent a fait et que l'on pouvait revenir sur le principe de la grève générale, ce fut le point de départ d'une discussion nouvelle sur le fond de cette importante question.

De cette discussion, il en résulta que le vote sur le projet de la première commission qui concluait à l'entrée de la grève générale dans le sein de la Confédération, était, à vrai dire, le vote du principe de la grève générale. Cela surprendra peut-être, mais quand l'on saura que de tous côtés, propositions, amendements, ordres du jour, etc., pleuvaient sur le bureau du président, on ne trouvera rien de surnaturel.

C'est alors que le Congrès énérvé de cette longue discussion vota la proposition L. Riom, ainsi conçue :

« Je propose que l'on vote à savoir si le » Conseil national aura la grève générale » dans ses attributions. »

Les partisans de la grève générale votèrent : *oui*; quelques-uns s'abstinrent. Ses adversaires votèrent contre.

Voilà comment le comité d'organisation de la Grève générale entra dans la *Confédération générale du Travail*. Sans ses adversaires peut-être, probablement même, il aura resté indépendant, et je partage l'avis du citoyen Dalle, de la Fédération des employés de commerce, quand il disait au Congrès « que l'idée de Grève générale » est une idée nouvelle et qu'elle fera son » chemin — comme toutes les bonnes » idées — si elle est juste; au contraire, » si elle est mauvaise, elle tombera d'elle-même »; il ne pouvait mieux dire.

Voilà trois épreuves décisives par où vient de passer cette question : aux congrès de Marseille, Nantes et Limoges. Pour mon compte, je crois que c'est suffisant; néanmoins, si ses adversaires le veulent, nous leur donnerons rendez-vous l'année prochaine à Tours.

Où je suis d'accord avec Treich, c'est quand il dit : « Que tous fassent abstraction » de leurs idées personnelles pour ne songer qu'à l'intérêt général. La situation » actuelle et l'avenir de la France prolétarienne l'imposent ». Mais, pour cela, je pense qu'il faut que les organisations ouvrières soient respectueuses des décisions prises, marchent avec discipline et évitent de critiquer au lendemain d'un congrès ces mêmes décisions que leurs adversaires pourront toujours combattre dans les assises prolétariennes futures.

Mais, au moins, qu'ils aient la patience d'attendre les résultats de ces décisions.

D. COLOMBE.

## Bourse du Travail de Paris

Aux Bourses du Travail et aux Fédérations de Syndicats

Les Fédérations de métiers et les Syndicats parisiens, réunis le jeudi 17 octobre 1895, ont, après avoir examiné les événements qui se sont produits à Carmaux, et comprenant que l'échec de cette grève serait une brèche à la liberté syndicale, délégué les citoyens Hamelin et Lejard pour porter leur encouragement à nos frères les verriers.

Dans la séance du dimanche 20 octobre, ils ont décidé de porter à la connaissance de toutes les Bourses du Travail qu'il y avait lieu que tous les grands centres rédigeant une protestation contre les agissements du gouvernement, qui cherche à détruire la loi du 21 mars 1884, qui assure aux travailleurs le droit de grève.

Travailleurs de France, redoublez d'efforts pour nos frères de Carmaux; faites des collectes dans les magasins, les bureaux, les ateliers, les usines, chantiers et mines; que de partout arrive la mitraille qui permettra de mettre fin aux tentatives de tous les Rességuier.

Que tous les grands centres, comme Paris, envoient des délégués pour encourager moralement les grévistes et montrer aux pouvoirs publics que c'est bien la lutte économique qui est engagée, et non une lutte politique.

*Le Secrétaire, A. BAUMÉ.*

*Rectification au procès-verbal du Comité général du 17 septembre.*

... Tulève dit qu'il n'a jamais cherché à induire la Commission exécutive en erreur; il a lu la lettre du citoyen Larcher au citoyen Colombe, et c'était justement pour éviter d'engager de l'argent sans autorisation qu'il a demandé la sanction de la Commission; il affirme n'avoir fixé aucune somme et n'avoir la prétention de ne jouer personne; puisqu'il en est ainsi, dit-il, je paierai la dépense de la réception Larcher: mais je ne recevrai à l'avenir aucun militant, car nous n'avons jamais parlé de l'argent pris dans nos poches pour recevoir les camarades qui journallement passent à la Bourse; la Commission exécutive savait parfaitement ce qu'elle faisait; elle savait bien aussi qu'à chaque fois qu'un des nôtres passe dans une autre Bourse, nous sommes reçus avec la plus large solidarité. . . . .

... Après la lecture de l'ordre du jour, j'ai prononcé les paroles suivantes: «Je demande le retrait pur et simple de l'ordre du jour; puisque j'ai déclaré que je paierai, je n'ai pas à être blâmé. . . . .

... Tulève dit que le Congrès de Limoges n'est pas à l'ordre du jour, mais qu'il invite les délégués des syndicats qui ont adhéré au Congrès, à se réunir une fois la séance du Comité général levée. . . . .

... Tulève dit qu'il est faux qu'il ait écrit à Briand et met au défi quiconque de le prouver, c'est une accusation absolument indigne. Il a rencontré par hasard Briand le soir dans la rue Crébillon, où il se promenait avec M<sup>e</sup> Martin. Portais cite des des faits qu'il, etc., etc., etc. . . . .

..... A l'interruption Vallée, je réponds que le citoyen Le Palmec n'est pas en cause. . . . .

M. TULÈVE.

COMITÉ GÉNÉRAL

*Séance du 15 octobre 1895*

Président : Léglise.

Assesseurs : Nias père, Charrier.

Présents : Nias père, Charrier, Desourme, Bety, Huchet, Mainvielle, Nias fils, Isambart, Bouchot, Tulève, Enters, Merveilleux, Coderet, Letassier, Noblet, Rambaud, Gohier, Colombe, Denis, Gerbaud, Lepalmec, Vallée, Portais, Lefoulère, Guillemodeau, Dudot, Peltier, Léglise.

Excusés : Jarnet fils, Lemoigne, Pouzelgues, Ribrac, Lepage, Hougmard, Carric, Louis Lebreton.

Le président donne lecture d'une rectifi-

cation du citoyen Tulève au dernier procès-verbal du Comité général.

Letassier demande également des rectifications au procès-verbal de la réunion plénière des syndicats, procès-verbal ne mentionnant pas, dit-il, l'incident survenu entre les syndicats adhérents et non adhérents à Limoges, et il tient à démontrer exactement ce qui s'est passé.

Lepalmec dit que l'on se sert du *Bulletin* pour insulter les syndicats qui ne croient pas, comme les autres, dans l'utilité du Congrès de Limoges.

Colombe dit que ce n'est pas au Comité général de discuter la question de Limoges, mais aux Syndicats adhérents à ce Congrès; quant à la rectification du secrétaire général, on ne peut lui refuser. Lorsqu'a été créé le *Bulletin*, il avait été entendu que l'on ne devrait pas mentionner les incidents qui peuvent surgir au sein des séances, et il regrette que l'on n'ait pas continué ainsi; vous montrez au Conseil municipal les tiraillements qui existent entre travailleurs. Quant à l'incident, du moment que Tulève s'offrait à payer, vous n'avez pas à le blâmer et la Commission du contrôle, tout en faisant son devoir, est allée trop loin en demandant quand même le vote de blâme. Pour une aussi petite somme, c'est grossir outre mesure l'incident. Nous n'avons jamais demandé, dit-il, le remboursement des sommes que nous avons dépensées pour l'intérêt de la Bourse.

Lepalmec dit que pour Limoges, le Comité général a parfaitement le droit de discuter cette question, puisque l'on se sert du *Bulletin* qui n'appartient pas exclusivement aux seuls Syndicats partisans du Congrès de Limoges. Quant à l'incident Tulève, si Colombe croit que cela peut faire tort à la Bourse vis-à-vis la municipalité, il se trompe; cela démontre, au contraire, qu'il y a une Commission de contrôle qui remplit son devoir.

Le citoyen Tulève dit que l'on n'a pas à discuter sur sa rectification, on ne peut lui refuser. Je veux, dit-il, que cette rectification paraisse au prochain *Bulletin*. c'est là mon droit absolu et je l'exige; que le Comité général retire son ordre du jour ou je ne paierai pas, car vous n'aviez pas à me blâmer, la Commission exécutive ayant voté ces réceptions, c'était elle que vous deviez blâmer et non moi, il est inadmissible que l'on vienne dire que j'ai pu jouer toute la Commission.

Potel dit que la Commission exécutive était consciente du vote qu'elle émettait.

Deschamps dit que la Commission exécutive était nouvellement élue et que beaucoup ne connaissaient pas le vote du Comité général; pour lui, s'il l'avait connu, il n'aurait pas voté les réceptions et, de plus, au dernier Comité général, tous les membres de la Commission exécutive ont voté pour l'ordre du jour de blâme.

Gerbaud dit que Tulève n'a qu'à se conformer aux votes du Comité général ou bien de s'en aller.

Portais dit que, comme auteur du procès-verbal, il accepte volontiers la rectification du citoyen Tulève, tout en faisant remarquer qu'elle n'est pas exacte; je fais

appel, dit-il, aux souvenirs des membres présents, à la dernière réunion générale; le citoyen Tulève a-t-il prononcé tout ce qui est inscrit sur sa rectification; il n'en a pas dit le quart et est resté absolument coi devant les faits apportés par la commission de contrôle; les quelques paroles prononcées par Tulève et qui sont dans sa rectification, sont également dans mon procès-verbal; mais il a cru bon pour sa cause d'allonger ce qu'il avait dit pour sa défense.

Quant aux faits, il croit qu'ils ont été donnés assez clairement à la dernière séance; il a été démontré d'abord que le secrétaire général les connaissait parfaitement et ne pouvait les avoir oubliés.

Ce vote émis sur la question de réception, il assistait comme trésorier aux séances du contrôle où fût discutée la somme de 10 francs contestée au secrétaire général Colombe et qui donna lieu au rapport du contrôle, et c'est même par lui que nous avons su qu'un membre de la commission des finances avait refusé également d'accepter cette dépense; il ne pouvait donc pas y avoir de doute, il a été également prouvé que la commission exécutive n'avait voté ces réceptions que parce qu'elle ne se rappelait pas du vote du Comité général, et tous les membres présents, à la dernière réunion générale, furent unanimes à se joindre à la commission de contrôle.

Colombe dit qu'un membre de la Commission de contrôle assistait à la séance où furent votés ces frais de réception, il était de son devoir, si le secrétaire se trompait, de le lui faire remarquer.

Portais dit qu'en effet il assistait à cette séance, mais que comme contrôle, il n'a pas à prendre part à aucune discussion, à moins d'y être invité par la Commission; néanmoins, si j'avais cru, dit-il, un seul moment que le secrétaire pût se tromper, je le lui aurais fait remarquer; là n'était pas le cas. Le secrétaire général se rappelait parfaitement le vote précédemment émis, mais il crut habile de passer outre en se mettant à couvert et en engageant les responsabilités sur la Commission exécutive, de cette façon le contrôle devrait s'en prendre non à lui mais à la Commission, je rendis compte au contrôle de ce qui s'était passé et la Commission recherchant à qui devait incomber ces responsabilités, dégageait complètement la Commission exécutive.

Les citoyens Vallée et Ribrac sont réélus membres de la commission du contrôle. Lepalmec est nommé membre de cette commission, en remplacement de M. Lazard, démissionnaire.

Le citoyen Lajarrige est nommé membre de la commission du Bulletin, en remplacement de Portais, démissionnaire.

Potel remplace Colombe, démissionnaire, comme gérant du Bulletin.

Lettres de la Mairie (commission d'hygiène);

Vœu de la Société Générale de Secours mutuels.

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire-adjoint,

PORTAIS.

## COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 12 novembre

Ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence du citoyen Nias.

Sont présents : Guérin, Huchet, Isambart, Petit François, Nias père, Potel, Gerbeaud, Charpentier.

Excusés : les citoyens Denis, Juguet, Le-foulère, Charrier, Lemoigne, Pouzelgues.

Absents : Léglise, Cadoret, Carrie, Des-champs, Ledœuf, Noblet.

Lecture d'une circulaire de Paris demandant à être insérée est admise.

Lecture d'une circulaire de la Bourse du Travail de Toulouse.

Lecture d'une lettre de la Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies. Le secrétaire général donne des explications sur ladite lettre.

Lecture du rapport de la sous-commission de la Confédération du Travail pour le Congrès de Limoges envoyé au Bulletin pour le discuter au Comité général. La sous-commission : Denis, Gerbeaud, Charpentier.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre des employés du gaz de Paris.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Secrétaire, E. GUÉRIN.

## COMMISSION DU BULLETIN

4 novembre 1895

La séance est ouverte à 9 heures.

Sont présents : Tulève, Potel.

Excusés : Guérin, Lajarrige.

Lecture est faite des procès-verbaux des séances du Comité général, de la Commission exécutive, ensuite d'un article du gérant du Bulletin, ayant pour titre « Fête des Morts. »

Connaissance est donnée à la commission d'un article ayant pour titre : « Nos Surtaxes », insertion acceptée.

La séance est levée à 10 heures.

Pour le secrétaire de séance,

POTEL.

## RAPPORT

De la sous-commission nommée par la commission exécutive pour l'étude de l'utilité de l'adhésion à la *Confédération générale du travail* nommée au Congrès de Limoges.

Citoyens,

A la date du 20 octobre, notre Bourse du travail recevait la circulaire suivante :

Confédération générale du travail. Siège social : Bourse du travail, 80, rue de Bondi.

CITOYENS,

Le Comité provisoire nommé à l'issue du Congrès de Limoges, a décidé dans la séance qu'il a tenu le 15 courant, d'adresser à chacune des organisations, qui ont, en conformité des statuts, à nommer des délégués appelés à former le Comité fédéral. *Un exemplaire des statuts de la Confédération.*

Le citoyen secrétaire est instamment prié d'aviser son organisation, afin de lui soumettre les présents statuts, et, faire nommer les délégués.

La réunion dans laquelle le Comité provisoire s'est engagé à remettre ses pouvoirs, devant avoir lieu vers le 21 novembre 1895. C'est donc un mois

plein dont vous disposez pour compléter l'œuvre du Congrès.

Nous avons le ferme espoir que vous serez prêt en temps et en heure.

Pour le Comité provisoire,

Le Délégué,

A. PERGAY.

*NOTA.* — Avisez sans retard le délégué de la nomination de votre ou de vos délégués ainsi que de leur adresse, afin qu'il puisse les convoquer pour la réunion. Adressez tous renseignements, 88, rue de Vercingétorix de préférence ou à la Bourse du Travail.

Après avoir pris lecture de cette circulaire dans sa réunion du 22, la commission exécutive n'ayant jamais eu connaissance de cette nouvelle institution, nomma une sous-commission composée des citoyens Denis, Gerbeaud et Charpentier, afin de prendre tous les renseignements nécessaires à cet égard, et juger avec connaissance de cause de l'opportunité de notre adhésion morale et matérielle.

Ce sont des renseignements recueillis et puisés à des sources officielles que nous venons vous apporter aujourd'hui. Cette institution ayant été créée au Congrès de Limoges, la sous-commission convoque le délégué d'un grand nombre de syndicats nantais à ce Congrès, avec prière de lui communiquer des documents et des données certaines, afin de pouvoir juger avec impartialité et justice.

Celui-ci nous fit connaître que la *Confédération générale du travail* n'avait pas, à vrai dire, été créée à Limoges, mais bien au Congrès de Nantes, quand avait été décidé de créer le Conseil national ouvrier, le Congrès de Limoges a donné plus d'ampleur, plus de vitalité au Conseil national. En lui substituant la Confédération générale, il a donné plus de garanties aux vastes et nombreuses fédérations existant, et la Confédération est le trait d'union qui aujourd'hui les relie toutes entre elles et forme une masse compacte de la classe ouvrière organisée.

De la lecture des statuts de la Confédération et de la discussion qu'elle entraîne au sein du Congrès, nous avons constaté toute l'importance de cette œuvre grandiose, et nous devons en féliciter les initiateurs. Néanmoins, nous devons en faire quelques critiques.

Pourquoi le siège de la Confédération a-t-il été fixé à Paris ? Nous avons remarqué que le délégué de Nantes avait fait tous ses efforts pour que son siège reste en province, et, comme on lui objectait que, dans une année, le conseil ne pouvait faire un travail sérieux, car, au moment où les délégués se mettaient en initiations, le conseil se trouvait déplacé, il proposait que le Congrès fixe la ville où se tiendrait le Conseil national, et cela pour trois années.

Les partisans de Paris l'emportaient.

A vrai dire, nous ne croyons pas que nous devons trop nous en plaindre ; car, admettons, par exemple, que la Confédération aurait été fixée à Nantes, et que toutes les fédérations y soient adhérentes, c'est 80 ou 90 délégués qu'il aurait fallu trouver. Ayant sous les yeux le dévouement apporté par les délégués au Comité général, nous laissons juges de ce qui se passerait au Conseil national.

Le Comité de la grève générale est rentré dans les attributions de la Confédération, alors que nous jugeons qu'il aurait dû rester autonome et en dehors de toute organisation syndicale, afin de ne pas froisser les susceptibilités de ses adversaires. Par la lecture des procès-verbaux du Congrès, nous avons pu constater que la faute incombait justement aux adversaires de la grève générale. Par tous les moyens possibles, ils ont essayé de faire revenir le Congrès de Limoges sur le vote émis à celui de Nantes. C'était leur droit ; mais, comme cette question ne devait pas revenir à l'ordre du jour, le Congrès dut affirmer qu'il considérait le vote acquis et, dans un moment d'énerverment, lui donna une sanction complète en l'introduisant dans la Confédération.

Ses adversaires doivent aujourd'hui se repentir de leur faute, et nous ne pouvons blâmer le Congrès de la décision prise.

Dans ces conditions, il s'agit de savoir si la Bourse du travail de Nantes doit donner son adhésion à la *Confédération du Travail*, votre sous-commission à l'unanimité a répondu oui.

Mais, après les explications du délégué à Limoges, elle ne peut qu'envoyer son adhésion morale et non matérielle par la raison qu'elle adhère à la Fédération des Bourses du travail et que celle-ci est adhérente à la Confédération. On ne peut faire double emploi. Si les statuts de la Confédération disent qu'elle admet dans son sein les Syndicats, les Bourses du travail, etc., c'est afin d'ouvrir la porte aux organisations isolées qui, pour des raisons que nous n'avons pas à voir ici, n'appartiennent à aucune fédération nationale ou régionale.

Dans ces conditions, votre sous-commission vous propose :

1° De donner son adhésion morale à la *Confédération générale du Travail.*

2° D'inviter la Fédération nationale des Bourses du travail à donner tout son appui à la Confédération.

La *Confédération générale du Travail* étant l'œuvre du Congrès représentant l'ensemble du prolétariat et par là la tête du mouvement, la Bourse du travail de Nantes déclare qu'elle se retirerait de la Fédération des Bourses du travail le jour où elle démissionnerait de la Confédération (à moins que sa démission ne soit motivée par des raisons particulières sou-mises au Congrès annuel) et enverrait son adhésion morale et matérielle à la *Confédération Nationale.*

Nantes, le 10 octobre.

Pour la sous-commission :

Denis GERBAUD, charpentier.

## AVIS

On nous prie d'insérer la note suivante : Le citoyen Colombe, délégué aux deux Congrès de Limoges, ayant été indisposé, n'a pas encore terminé ses rapports qui ne seront prêts que dans quelques jours. Les réunions se feront immédiatement après ; avis en sera donné aux secrétaires des syndicats intéressés. Il fera également une réunion à Couëron pour y rendre compte de ses mandats.

## FÊTE DES MORTS

Qui de nous n'a pas à pleurer quelques êtres chers... un père, une mère, un frère, une sœur, des amis? Rares sont ceux qui n'ont pas perdu quelques êtres aimés; aussi voyons-nous, le jour de la Toussaint venu, de longues files de gens se rendre au lieu de l'éternel repos portant, selon leurs moyens, des couronnes de perles et de fleurs, des bouquets pour orner la tombe des êtres dont ils gardent un pieux souvenir.

Il est vrai que beaucoup d'entre ces gens qui vont au cimetière, le jour de la Toussaint, porter couronnes et bouquets, n'y vont pas parce qu'ils ont gardé un pieux souvenir de leurs morts, mais simplement pour étaler, jusque dans les choses de la mort, leur orgueil, leur vanité. Regardons les tombes de tels et tels personnages qui ont possédé ici bas une position brillante, une grande fortune, que voyons-nous? Nous y voyons tous les ornements de l'orgueil et de la vanité! Quelle insulte, oui quelle insulte pour les êtres que l'on prive, pendant le cours de leur existence et de la nourriture du corps, et de la nourriture de l'âme, que l'on prive de vêtements, de logement..., enfin, que l'on prive de ce bonheur que tout être humain doit goûter dans le travail et l'amour.

O vous, qui vivez dans l'abondance, dans le luxe et le superflu, pensez à ce qu'il y a de laid, d'abominable dans l'ornementation de ces tombes, de ces caveaux de vos morts, de vos morts ne possédant plus en eux l'étincelle divine, étant qu'elle est retournée à son auteur.

Qu'ornez-vous? Que parez-vous avec tant de somptuosités? Vous ornez, vous parez que décomposition, que pourriture, que matière condamnée à une entière destruction.

Oh! si réellement vous avez le culte de vos morts, si vous croyez sincèrement dans l'immortalité de l'âme, si vous n'ignorez pas vos devoirs envers votre prochain,

Ne parez plus ces dépouilles mortelles, Et sur de vains tombeaux ne semez plus de fleurs;

Mais tandis que la vie anime encore les cœurs de ceux qui pleurent, qui souffrent sous le fardeau pesant du dur labeur, ou de l'affligeante et humiliante misère... avec l'or destiné à satisfaire un sot orgueil, un stupide amour-propre, apportez avec empressement, avec joie dans leur foyer paix, bonheur, prospérité... alors, seulement alors, votre croyance dans l'immortalité de l'âme sera prouvée, de même que votre amour du prochain, pour tous, sera réel.

G. PÔTEL.

## AVIS

Tous les camarades ainsi que les organisations ouvrières, dépositaires des brochures du Congrès de Nantes 1894, sont priés d'envoyer le montant des sommes reçues ainsi que le compte détaillé au citoyen Chevé, trésorier de la Commission à la Bourse du Travail.

La Commission devant se réunir sous peu pour la liquidation définitive des comptes du Congrès.

## POUR LES VERRIERS DE CARMAUX

Sommes centralisées à la Bourse du Travail et envoyées directement au Comité de résistance :

Syndicat des chaisiers.....	Fr.	5 00
Un groupe de charpentiers.....		1 40
Syndicat des tanneurs corroyeurs (6 <sup>e</sup> versement.....)		5 00
Un anonyme.....		0 50
Syndicat des tanneurs corroyeurs (7 <sup>e</sup> versement).....		3 25
<b>Total....</b>		<b>14 85</b>

Sommes versées par la corporation des ferblantiers boîtiers de Bretagne et envoyées directement au Comité de résistance :

Premier envoi.....	Fr.	84 00
2 <sup>e</sup> dito.....		150 00
3 <sup>e</sup> dito.....		20 00
<b>Total....</b>		<b>254 00</b>

## NOS SURTAXES

Sans vouloir entrer en aucune façon dans la gestion des recettes de la Ville, pas plus que dans les dépenses, nous avons cru devoir publier, à titre documentaire, la statistique ci-dessous. L'Administration de l'Octroi ayant son autonomie, c'est donc à elle que doit revenir la responsabilité de tromper le public sur sa gestion.

*La Rédaction.*

Si l'on s'en tient au tableau publié par les journaux, tableau émanant de l'Administration de l'Octroi, on voit qu'au 31 juillet 1895, cette Administration accuse un excédent de recettes de 83,215 francs, beau chiffre, belle gestion.

Mais pour qui connaît les services de l'Octroi, cet excédent n'est qu'un trompe-l'œil.

En effet, de ces.....	Fr.	83.215
il faut déduire le dépôt effectué par la Compagnie du gaz pour lui permettre de plaider devant les tribunaux l'admission de l'entrepôt à domicile, qui, en cas de perte par la Compagnie, doit faire état à l'exercice 1894 et, en cas de gain, lui sera remboursé.....		69.500

Il reste donc un excédent de.... Fr. 13 715

Mais il faut tenir compte qu'au mois de juin 1894, des surtaxes furent votées et que ces surtaxes viennent grossir les recettes du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juin 1895. Recettes qui n'existaient pas pour les mois correspondants de l'année 1894.

Ces surtaxes sont :

Pour les vins.....	Fr.	0 08 par hectol.
Charbon de terre, anthracite lignite et autres.....		0 20 par 100 kil.
Combustibles minéraux.....		0 20 par 100 kil.
Ciment.....		0 60 par 100 kil.
Pierres de taille dures.....		1 00 par m. cube.
do tendres.....		0 60 par m. cube.
Fer, zinc, plomb, cuivre, destinés aux constructions immobilières.....		0 50 par 100 kil.
Ardoises, briques, tuiles, carreaux, mitres, tuyaux et poteries destinés à la construction des bâtiments.....		1 50 le mille.
Verres à vitres.....		2 00 par 100 kil.
Savons parfumés, poudres et pâtes de toilette.....		4 00 par 100 kil.

En prenant une moyenne des années précédentes (gestion Durante), on obtient pour les articles suivants une surtaxe de chiffres ronds.

Ciments.....	Fr.	4 650
Fers, zinc, plomb, cuivre.....		3.600
Pierres de tailles dures.....		800
do tendres.....		20
Savons parfumés, poudres, pâtes.....		2.200
<b>Total.....</b>		<b>11.270</b>
A déduire de l'excédent.....		13.715
<b>Reste un excédent.....</b>		<b>2.445</b>

Nous n'avons pas de chiffres comparatifs pour déduire les surtaxes perçues sur les vins, charbon de terre (ardoises, briques, etc.), et verres à vitres qui certes ont bien rapportés 40,000 francs, l'on se trouve en déficit.

Pourquoi tromper l'opinion publique et ne pas appeler les choses par leurs noms.

## Exposition ouvrière nationale de Rouen

EN 1896

Une exposition absolument gratuite

APPEL AUX OUVRIERS

Les ouvrières et ouvriers, syndiqués ou isolés, industriels ou agricoles, pourront prendre part à cette exposition sans payer *quoi que ce soit*. L'emplacement et l'installation particulière des objets exposés *sont à la charge du comité organisateur*.

Les travaux des élèves des cours professionnels et des écoles d'apprentissage seront acceptés.

Les frais de transport par voie ferrée subiront une réduction de moitié prix sur le tarif ordinaire.

Les objets exposés seront, sur la demande des intéressés, vendus sur place, autant que pourra se faire, par les soins du comité d'organisation.

Il est ouvert un groupe spécial pour l'*Economie sociale*, destiné à l'histoire et aux moyens d'action des syndicats ouvriers, des sociétés coopératives de production et de consommation, des sociétés de secours mutuels, de participation du personnel dans les bénéfices, en un mot, de tous les groupements ouvriers, *mixtes ou non*.

Un groupe spécial est consacré à l'*Hygiène ouvrière* (hygiène des établissements, usines, chantiers, etc. — Habitations à bon marché, etc.)

Enfin, un groupe spécial *artistique* est réservé aux artistes.

Le jury sera nommé par les exposants.

De nombreux objets d'art, médailles en or, vermeil, argent et bronze, seront, avec des diplômes d'honneur, délivrés aux exposants lauréats.

AVIS IMPORTANT. — Pour tous renseignements complémentaires, prière de s'adresser au président ou au secrétaire. Toutes les correspondances doivent être envoyées au siège du Comité: *Exposition ouvrière nationale en 1896, hôtel de ville, Rouen.*

Le Gérant : D. COLOMBE